

Montréal, le 26 avril 2019

**Par courrier électronique**

M<sup>c</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : **Rapport annuel 2018 du Transporteur en vertu de l'article  
75 de la Loi sur la Régie de l'énergie  
Votre dossier : R043220**

---

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 18 avril dernier et du rapport annuel 2018 du Transporteur déposé en vertu de l'article 75 L.R.É.

Nous confirmons que la pièce **HQT-04, Document 4** en version Excel ne sera pas publiée sur notre site internet mais sera accessible uniquement au personnel de la Régie pour les fins du présent dossier.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml